Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2025_536
Feuillet n°142

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, le déplacement des marchés bihebdomadaires quai Alfred Giard (sur le platelage) les 26 et 30 décembre 2025 et les mardis et vendredis de janvier 2026

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces activités et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant, et la circulation des véhicules sera restreinte :

- *quai Alfred Giard, portion comprise entre le pont Carnot et le pont Napoléon,*
- *les 26 et 30 décembre 2026 et les mardis et vendredis de janvier 2026 de 06 h 00 à 15 h 00.*

Article 2 : Les services techniques de la ville sont chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire.

Article 3 : Les interdictions et restrictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 22 décembre 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

MAIRIE DE WIMEREUX
Pas-de-Calais

VU, le D.G.S.